

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Côtes d'Armor  
Éducation  
nationale

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale  
Monsieur le responsable de l'ESPE site de Saint-Brieuc  
Mesdames et messieurs les principaux de collège  
Madame la directrice de l'EREA de TADEN  
Mesdames et messieurs les directeurs, instituteurs et professeurs des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Saint-Brieuc, le mercredi 11 janvier 2017

DIV1D  
Division du personnel

Dossier suivi par  
Sonia RIVOAL-LOYARD

Détachement :  
Maryse AUFFRET  
Tél. : 02 96 75 90 27

Disponibilité :  
Fabienne DESHAYES  
Tél. : 02 96 75 90 31

Ce.div1d22  
@ac-rennes.fr

Centre Héméra  
Direction académique  
8 bis, rue des  
Champs de Pies  
BP 2369  
22023 Saint-Brieuc  
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

## Objet : **Disponibilité - Détachement - Rentrée 2017**

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures relatives aux demandes de mise en disponibilité et de détachement pour la rentrée scolaire 2017.

### 1. **Demande de mise en disponibilité ou de réintégration**

#### 1.1. **Disponibilité accordée sous réserve des nécessités de service**

La disponibilité est accordée pour une année scolaire au moins, sous réserve des nécessités du service, dans les cas suivants :

- pour études ou recherches présentant un intérêt général : la durée ne peut excéder 3 années, mais est renouvelable une fois pour une durée égale
- pour convenances personnelles: la durée ne peut excéder 3 années ; elle est renouvelable, mais la durée ne peut excéder au total 10 années pour l'ensemble de la carrière
- pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.351-24 du code du travail. La durée ne peut excéder 2 années.

#### 1.2. **Disponibilité accordée de droit**

La disponibilité est accordée de droit au fonctionnaire :

- pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans
- pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne
- pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de

sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire

La mise en disponibilité prononcée pour les 3 motifs ci-dessus ne peut excéder trois années. Elle peut être renouvelée si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies.

- pour se rendre dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants. La durée ne peut excéder 6 semaines par agrément
- pour exercer un mandat d'élu local. La durée est celle du mandat.

Les professeurs des écoles et instituteurs qui sollicitent une disponibilité à compter de la rentrée 2017 doivent adresser leur demande **au plus tard le 9 février 2017** à la DIV1D (annexe 1).

### 1.3. Demande de réintégration

La réintégration est subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions enseignantes.

Les professeurs des écoles et instituteurs qui sollicitent une réintégration à compter de la rentrée 2017 doivent adresser leur demande **au plus tard le 9 février 2017** à la DIV1D (annexe 1).

## 2. Demande de détachement ou de réintégration

Le dossier de demande de détachement ou de réintégration après détachement doit être adressé, dans la mesure du possible, **au plus tard le 9 février 2017** à la DIV1D.

Le dossier devra comporter :

- Une lettre de demande de détachement manuscrite
- Une photocopie du contrat de travail

Pour le recteur et par délégation,  
La directrice académique des services de l'Éducation nationale,  
directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor



Brigitte KIEFFER

**DEMANDE DE DISPONIBILITE OU DE REINTEGRATION**

**(A transmettre au plus tard le 9 février 2017)**

NOM : ..... né(e) le : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

- Je demande ma mise en disponibilité – 1<sup>ère</sup> demande** à compter du 01/09/2017  
(Joindre à l'appui toute pièce justificative : certificat de résidence du conjoint ...)

Durée : ..... année(s)

- Je demande le renouvellement** de cette mise en disponibilité à compter du 01/09/2017

Motif invoqué : .....  
(Joindre à l'appui toute pièce justificative : certificat de résidence du conjoint ...)

Durée : .... année(s)

Date du début de la disponibilité qui m'a été accordée : .....

Motif(s) justifiant cette disponibilité : .....  
(Plusieurs motifs correspondant à des périodes successives peuvent être cités).

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Je demande ma réintégration** à compter du 01/09/2017.

A....., le.....

Signature